



Demande de réservation de salle

Maison des Associations et annexes

Tout formulaire incomplet ne pourra pas être traité

OCCUPANT

ASSOCIATIONS

- Du lundi au vendredi entre 9 h et 23 h Samedi et dimanche entre 9 h et 19 h
- ☐ Association
☐ Parti politique
☐ Autre à préciser :

AUTRES PERSONNES MORALES

- ☐ Service municipal
☐ Organisation Syndicale municipale
☐ Entreprise
☐ Autre à préciser :

PERSONNES PHYSIQUES

- Du lundi au dimanche entre 9 h et 19 h
- ☐ Particulier
☐ Auto-entrepreneur
☐ Autre à préciser :

Fermeture de certaines salles durant les vacances scolaires et les jours fériés

Nom :	Prénom :
Raison sociale :	
Sigle :	
Adresse :	
Code postal :	Commune :
Téléphone :	Courriel :

ÉVÉNEMENT

☐ Assemblée générale Si assemblée générale de copropriétaires, préciser adresse de la copropriété :
☐ Conférence, débat ou réunion publique : Thème : Nom et fonction de l'intervenant :
☐ Autres à préciser :
Date : --/--/-- ou --/--/-- ou --/--/-- ou --/--/-- (Afin de faciliter le traitement de votre demande, merci d'indiquer plusieurs dates aux choix)
Horaires : de -- h -- à -- h -- (Inclure les horaires d'installation et de rangement)
Nombre de personnes prévues :
Type de salle souhaitée :

Ce formulaire ne vaut pas acceptation, il est à renvoyer au service Saint-Maur Animation, au moins 30 jours ouvrés, hors vacances scolaires, avant la date de réservation souhaitée, par mail : saint-maur.animation@mairie-saint-maur.com / par courrier : 27/31, avenue du Port au Fouarre.

En cas de confirmation, je m'engage à : ☐ Approuver, respecter et faire respecter le règlement intérieur
☐ Transmettre une attestation d'assurance
☐ Régler le montant de la location

Date :	Signature :
--------	-------------

Les tarifs de location et le règlement intérieur des salles de la Maison des Associations et annexes sont consultables sur le site internet de la ville de Saint-Maur : <http://www.saint-maur.com/> et dans les bâtiments concernés.
Renseignements au 01.48.86.41.15.